COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Préavis municipal n° 2631.26.05

« Indemnités du Conseil communal »

Législature 2026-2031

Dicastère de la stratégie – Mme Laure Ryser

Approuvé en séance de Municipalité le 5 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le Conseil communal fixe, sur proposition du Bureau, les indemnités des membres du Conseil, du Président et du Secrétaire du Conseil et, cas échéant, de l'Huissier. Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

Le présent préavis reprend les conclusions discutées et acceptées le 28 décembre 2023. Ce préavis permet ainsi de débuter la présente législature sur une base connue et laisse bien entendu la place à toute nouvelle entrée en matière si la situation venait à évoluer avant la fin de la législature.

2. Bases légales

Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC 175.11, du 20 février 28 février 1956), art. 29 :

- Article 29 : *« Indemnités »*
  [1] Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.
  [2] Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.
  [3] Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

Règlement du Conseil communal d'Avenches du 25 juin 2014, art. 17, al. 14 :

- Article 17, al 14 : « Attributions et compétences »
  [14] la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant de l'huissier et de son suppléant, sur proposition du bureau. La fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC) sur proposition de la Municipalité. La décision du conseil est prise en principe une fois au moins par législature.

3. Indemnités

3.1 Bureau

Président	CHF 5'000.- /an + CHF 60.- /séance
Secrétaire	CHF 6'000.- /an + CHF 60.-/séance
Huissier	CHF 1'500.- /an + CHF 60.-/séance

Les montants sont exprimés en brut.

3.2 Commissions

Président	CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire
Membre	CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire
Rapporteur	Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport
Président (Gestion)	CHF 40.- /heure
Membre (Gestion)	CHF 30.- /heure
Président (Finances)	CHF 80.- /préavis
Membre (Finances)	CHF 60.- /préavis
Rapporteur (Finances)	Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport

Les montants sont exprimés en brut.

3.1 Votations / élections

Président (bureau électoral)	CHF 40.- /heure
Secrétaire (bureau électoral)	CHD 40.- /heure
Vote anticipé	CHF 40.- /heure
Vacations	CHF 120.- /demi-journée

Les montants sont exprimés en brut.

4. Conclusion

La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 2631.26.05 de la législature 2026-2031,

Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

de fixer les indemnités et vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil communal pour la législature 2026-2031 de la façon suivante :

Président	**CHF 5'000.- /an + CHF 60.- /séance**
Secrétaire	**CHF 6'000.- /an + CHF 60.-/séance**
Huissier	**CHF 1'500.- /an + CHF 60.-/séance**
Président	**CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire**
Membre	**CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire**
Rapporteur	**Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport**
Président (Gestion)	**CHF 40.- /heure**
Membre (Gestion)	**CHF 30.- /heure**

Président (Finances)	**CHF 80.- /préavis**
Membre (Finances)	**CHF 60.- /préavis**
Rapporteur (Finances)	**Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport**
Président (bureau électoral)	**CHF 40.- /heure**
Secrétaire (bureau électoral)	**CHD 40.- /heure**
Vote anticipé	**CHF 40.- /heure**
Vacations	**CHF 120.- /demi-journée**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique	Le Secrétaire
Florine JEANRENAUD	François RAVAL

Municipale déléguée : Dicastère de la stratégie – Mme Laure Ryser